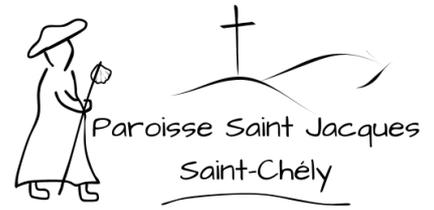


Dimanche 18 mai 2025  
5<sup>e</sup> dimanche de Pâques C

# La Draille

Aumont-Aubrac, Fournels, Le Malzieu, Nasbinals, Saint-Alban, Saint-Chély d'Apcher



## *Éléments de réflexion en lien avec le projet de loi sur la fin de vie .*

### **Non à l'euthanasie et à l'acharnement thérapeutique.**

L'Église catholique a toujours affirmé que la vie humaine doit être défendue de la conception à la mort naturelle. Ainsi, selon le Catéchisme de l'Église Catholique, «l'euthanasie volontaire, quels qu'en soient les formes et les motifs, constitue un meurtre. Elle est gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur». (2324).

Réaffirmant que l'euthanasie n'est pas licite, le Pape Pie XII a néanmoins affirmé qu'il n'y a pas d'obligation de toujours utiliser tous les moyens thérapeutiques potentiellement disponibles et que, dans des cas bien définis, il est licite de s'en abstenir : c'est la première allusion au principe de ce que l'on appelle "l'acharnement thérapeutique". Il est défini comme moralement acceptable de s'abstenir ou de suspendre l'utilisation de mesures thérapeutiques lorsque leur utilisation ne correspond pas au critère de "proportionnalité du traitement".

### **Le Concile Vatican II.**

La Constitution du Concile Vatican II *Gaudium et Spes* place l'euthanasie sur la liste des violations du respect de la personne humaine : «Comme toute espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré; tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale, les contraintes psychologiques; tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaines, les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et responsable» (GS 27).

### **Benoît XVI: soins d'amour et accompagnement.**

L'existence d'un être humain dans une condition très précaire, parce qu'il est vieux et malade, a-t-elle encore un sens? Pourquoi, lorsque le défi de la maladie devient dramatique, devrions-nous continuer à défendre la vie, et ne pas plutôt accepter l'euthanasie comme une libération? «Ceux qui sont appelés à accompagner les personnes âgées malades doivent se mesurer (à ces questions) surtout lorsqu'elles semblent n'avoir aucune chance de guérison», affirmait Benoît XVI en 2007. La mentalité actuelle d'efficacité, ajoutait-il, tend souvent à marginaliser nos frères et sœurs qui souffrent, comme s'ils n'étaient qu'un «fardeau» et un «problème» pour la société.

«Ceux qui ont le sens de la dignité humaine savent qu'ils doivent être respectés et soutenus lorsqu'ils sont confrontés à de graves difficultés liées à leur état. Il est en effet juste de recourir, lorsque cela est nécessaire, aux soins palliatifs qui, s'ils ne peuvent pas guérir, sont en mesure d'atténuer la douleur causée par la maladie». Cependant, à côté des soins cliniques indispensables, disait Benoît XVI, il est toujours nécessaire de faire preuve d'une capacité concrète d'amour, car les malades ont besoin de compréhension, de réconfort et d'un encouragement et d'un accompagnement constants.

### **Inguérissable n'est pas incurable.**

Dans la Lettre *Samaritanus Bonus* sur l'assistance aux personnes en phase critique et terminale de la vie, approuvée par le Pape François et publiée le 22 septembre 2020, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi affirme que «*inguérissable n'est jamais synonyme d'incurable*»: ceux qui sont touchés par une maladie en phase terminale ainsi que ceux qui sont nés avec une espérance limitée de survie ont le droit d'être accueillis, soignés, entourés d'affection. L'Église s'oppose à l'acharnement thérapeutique, mais réaffirme comme «*enseignement définitif*» que «*l'euthanasie est un crime contre la vie humaine*».

Que la Vierge Marie, en ce mois de mai où nous la prions particulièrement, accompagne tous ceux qui défendent la vie et la protège, et pour nos législateurs. Vous pouvez concrètement agir en signant cette pétition: <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-2863> ABPY

## Dimanche 25 mai

6<sup>o</sup> dimanche de carême - C

Samedi 24 mai : 18h : Aumont

Dimanche 25 mai : 9h : St Alban, Le Fau de Peyre

10h30 : Le Malzieu (1<sup>o</sup> communion)

11h : St Chély, Aumont, Fournels, Nasbinals

### Prions pour les défunts et leurs familles

Marie Thérèse BAUMELLE, 81 ans, le 12 mai au Bacon

Olivier Pic, 79 ans, le 12 mai à St Alban

Daniel DUPRAT, 83 ans, le 14 mai à Marchastel

Etiennette CHAUVET, 93 ans, le 15 mai à St Chély

Georgette LEROY, 96 ans, le 15 mai à Recoules d'Aubrac

Renée GRIGNON, 89 ans, le 20 mai à Aumont, 14h30

### Dans les communautés locales

#### **Saint-Chély :**

Mardi 20 mai : 10h30 messe à la maison de retraite

Mercredi 21 mai : 18h Prière du Rosaire à l'église

Jeudi 22 mai : 8h laudes, 8h30 Messe

9h-10h adoration et confessions

Vendredi 23 mai : 8h laudes, 8h30 Messe

Samedi 24 mai : 8h laudes, 8h30 Messe

#### **Saint-Alban :**

Mardi 20 mai : 11h15 : chapelet à l'église

Mercredi 21 mai : 17h répétition de chant à l'église

#### **Nasbinals :**

Mercredi 21 mai : réunion ELA à 20h

#### **Aumont :**

Mardi 20 mai : 17h30 vêpres, 18h messe

Mercredi 21 mai : 17h30 vêpres, 18h messe

Jeudi 22 mai : 10h30 : messe à la maison de retraite

#### **Fournels :**

Jeudi 22 mai : 15h Chapelet à l'église

#### **Le Malzieu :**

Mardi 20 mai à 18h : chapelet

Samedi 24 mai : 10h30 bénédiction du tableau de la

Vierge à l'église de Prunières

Dimanche 25 mai : 10h30 première communion

#### **Été 2025**

Cet été, la pastorale des jeunes du diocèse propose

3 séjours pour les enfants et les jeunes de 7 à 17 ans

: Pour s'inscrire : [www.psj48.fr](http://www.psj48.fr)

### Messe anniversaire

Dimanche 18 mai

Juliette CHARBONNIER à Fournels

Gérard TUFFERY au Malzieu

### Baptême

Dimanche 18 mai

Yéléna VERGHAE au Malzieu

Louis PIGNOL-ROULIES à Brion

Intention de prière pour la semaine :

pour les futurs confirmands

Défi de la semaine :

Visiter un malade

### Paroisse Saint Jacques

#### **Horaires de messes**

A partir du 24 mai, et jusqu'au 1er octobre, la messe anticipée sera célébrée à 18h à l'église d'Aumont-Aubrac uniquement.

Merci de noter que le 8 juin la messe de 9h au Malzieu est supprimé et que la messe à Saint-Alban sera à 10h30 (1<sup>o</sup> communion).

#### **Réunion Legs et Donations**

Rencontres d'information et d'échange autour des Legs et des Donations. Ces rencontres auront lieu le 20 mai à St Chely, au presbytère, à 15h et le 22 juillet à Nasbinals à la salle paroissiale 15h. Vous trouverez également au fond des l'églises des tracts explicatifs.

#### **Catéchisme :**

Mercredi 21 mai :

10h : St Chély / Aumont et Le Malzieu / St Alban,

10h30 : Nasbinals

#### **Journée St Jacques**

La rencontre de l'aumônerie de la paroisse aura lieu le samedi 24 mai de 9h30 à 17h à Prunières

#### **Préparation au baptême**

La préparation au baptême des petis enfants :

Etape 1 : vendredi 23 mai à 19h30, apéritif dinatoire, prière, échange sur le sens du baptême, à la salle st Etienne d'Aumont

#### **Paroisse St Jacques de St-Chély d'Apcher :**

Accueil : du mardi au samedi de 9h30 à 11h30 : 41, rue Théophile Roussel - 48200 St-Chély - Tél. : 04 66 31 16 05 - E-mail: [paroisse.saintchely@gmail.com](mailto:paroisse.saintchely@gmail.com)

Site internet [psj48.fr](http://psj48.fr). Instagram : [paroisse saint Jacques de Saint Chély d'Apcher](#). Facebook : [Paroisse Saint Jacques](#).

P. Pierre-Yves GIROD : 06 48 68 84 16 - 4, r. du Prieuré - Aumont

P. Djims BADIANE : 07 55 59 17 60 - 4, r. du Prieuré - Aumont

P. François de FROBERVILLE : 06 70 16 25 75 - 5, r. Th. Roussel - St-Chély

P. Jean MAURIN : 04 66 45 16 03 - 7, r. Th. Roussel - St-Chély

P. Léon GRANIER - 04 66 45 57 56 - Presbytère - Fournels